

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 28/06/2024 - 10837 - 2003 B 01957 - 451 251 623 - REALITES

REALITES

Société anonyme au capital de 31.278.654,29 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN cedex
451 251 623 RCS NANTES

EXIRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente mai,

Les administrateurs de la société REALITES se sont réunis en Conseil d'administration dans les locaux situés 1 impasse Claude Nougaro, 44800 SAINT-HERBLAIN, sur convocation de son Président, Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT.

Sont présents et/ou représentés :

- Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT
- Monsieur Thomas LIERMAN
- Madame Isabelle DRENO
- Madame Noémie BARBIER
- La société GRAND R, représentée par Monsieur Marc BERNARD
- Madame Cristina PEICUTI
- Madame Séverine PERICHON
- Monsieur Christophe de BREBISSON
- Monsieur Fabrice CAHIERC (selon pouvoir donné à Christophe de BREBISSON)
- La Société FINANCIERE DU NOGENTAIS en qualité de censeur, représentée par Monsieur Benjamin CZAPLA
- Madame Séverine KUROWSKI en qualité de membre du Comité Social et Economique ;
- Monsieur Jean ROTTNER, invité

Est absent et excusé :

- Monsieur Arnaud PONROY

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT est désigné en qualité de Président de séance.

Madame Marie OLLIVAUD est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs en exercice est présente ou réputée présente en vertu des statuts de la Société et du Règlement intérieur du Conseil d'administration et que, par conséquent, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de la société FINANCIERE DU NOGENTAIS de son mandat d'administrateur avec effet au 16 avril 2024 ;
- (...)
- Prise d'acte de la démission de Madame Stéphanie CHOIN-JOUBERT de son mandat de Directrice Générale Déléguée de REALITES aux œuvres sociales avec effet au 21 mai 2024.

(...)

- (...)
- (...)
- (...)
- (...)
- (...).
- (...)
- (...)
- Pouvoirs pour les formalités

(...)

1. Prise d'acte de la démission de la société FINANCIERE DU NOGENTAIS de son mandat d'administrateur de la Société

Le Président porte à l'attention des administrateurs l'information de la démission de la société FINANCIERE DU NOGENTAIS (RCS 334 076 056), représentée par Monsieur Benjamin CZAPLA, de son mandat d'administrateur avec effet au 16 avril 2024.

Connaissance prise de ces informations, le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de la démission de la société FINANCIERE DU NOGENTAIS de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date du 16 mai 2024 (étant précisé que la société FINANCIERE DU NOGENTAIS ne participe pas au vote de la présente décision).

Nombre de voix

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. (...)

3. Prise d'acte de la démission de Madame Stéphanie CHOIN-JOUBERT de son mandat de Directrice Générale Déléguée de la Société

Le Président porte à l'attention des administrateurs l'information de la démission de Madame Stéphanie CHOIN-JOUBERT de son mandat de Directrice Générale Déléguée de la Société avec effet au 21 mai 2024.

Le Président rappelle que le « FONDS DE DOTATION REALITES », fonds de dotation créé par REALITES (personne morale indépendante du groupe), est amené à se détacher de la société dans la mesure où cette dernière ne lui apportera plus de financement. IL précise par ailleurs que le fonds de dotation a fait le choix de modifier sa dénomination sociale pour désormais s'appeler « FONDS DE DOTATION ARTEMIS ENFANCE »

De ce fait, le poste de Directrice Générale Déléguée aux œuvres sociales de REALITES occupé à ce jour par Madame Stéphanie CHOIN-JOUBERT n'a plus de raison d'être.

Yoann CHOIN-JOUBERT précise également que le prochain objectif du FONDS DOTATION ARTEMIS ENFACNE est de trouver des partenaires financiers pour la poursuite du projet de celui-ci. Monsieur ROTNER appuie son propos en précisant que des rendez-vous avec le département de Seine-Saint-Denis sont en cours d'organisation à cet effet.

En conséquence, connaissance prise de ces informations, le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de la démission de Madame Stéphanie CHOIN-JOUBERT de son mandat de Directrice Générale Déléguée au Œuvres Sociales de la Société avec effet au 21 mai 2024.

Nombre de voix

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. (...) ☐

5. (...) ☐

6. (...) ☐

7. (...) ☐

8. (...) ☐

9. (...) ☐

10. (...) ☐

11. (...) ☐

12. **Pouvoirs pour les formalités**

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Directeur général, ou à toute personne physique qu'il se substituerait, aux fins de remplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, signer tous documents, entreprendre toutes démarches et plus généralement accomplir tous les actes nécessaires.

Il confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nombre de voix

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT

DocuSigned by:

D9D2DD4293C84A5...